

COLLEGE - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Compiègne, le 7 juillet 2026

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire 2025-2026 s'achève et nous travaillons déjà activement pour préparer la prochaine rentrée de vos enfants dans notre collège de l'Institution Jean-Paul II.

Je tiens, à la fin d'une année qui a demandé beaucoup d'énergie à chacun(e), à remercier les enseignants, les salariés OGEC et tous les bénévoles qui se sont investis auprès des élèves au service de leur réussite.

Je tiens également à féliciter les élèves pour leur sérieux et leur implication couronnée en classe de 3^{ème} par une réussite de 96,07% des élèves à l'examen du Diplôme National du Brevet session 2026, malgré une réforme exigeante (dont 84,7% avec mention), et de 100% des élèves au CFG.

Concernant la rentrée prochaine, en 6^{ème}, les classes ont été constituées en tenant compte de nombreux paramètres : dispositifs spécifiques, options, mixité, hétérogénéité, besoins éducatifs particuliers, langues ou équilibre numérique des classes principalement. Les élèves ont pu les découvrir lors de leur journée d'immersion le 2 juillet dernier.

Nous vous rappelons que dans les autres niveaux, en plus de tous ces critères et de la prise en compte de situations particulières de certains élèves, les classes sont aussi le résultat d'une concertation entre les membres de l'équipe pédagogique et éducative afin de créer le meilleur équilibre possible. Les listes de classes de 5^e 4^e 3^e ne seront communiquées qu'à la rentrée. Sauf erreur de notre part sur des langues ou options, aucune modification ne sera acceptée, afin de permettre à tous de se mettre au travail au plus vite.

Vous trouverez dans cette circulaire les informations utiles pour organiser cette rentrée et planifier dès maintenant un certain nombre de dates importantes.

A tous les membres de la communauté éducative, je souhaite de bonnes vacances reposantes et propices au ressourcement et à la détente.

Jérôme PARENT,
Chef d'établissement

1. Rentrée des classes :

ULIS	Mardi 1 ^{er} septembre, accueil et appel à 8h30 , fin de la journée à 16h10
6 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre, accueil et appel à 8h30 , fin de la journée à 12h05
5 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre, accueil et appel à 9h05 , fin de la journée à 12h05
4 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre, accueil et appel à 13h15 , fin de la journée à 16h10
3 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre, accueil et appel à 13h45 , fin de la journée à 16h10

Rentrée des Internes : installation dans les chambres le **lundi 31 août à 17h**, accueil officiel et réunion d'information des familles et des élèves à **l'auditorium du lycée**.

Le service des transports scolaires commence le mardi 1^{er} septembre.

Il n'y aura pas de service de cantine le mardi 1^{er} septembre excepté pour les internes et les élèves de l'ULIS.

L'emploi du temps hebdomadaire sera distribué aux élèves le mardi 1^{er} septembre. Des documents seront à compléter par les parents au retour de leur enfant à la maison et à remettre au professeur principal le lendemain en vie de classe.

2. Dates des périodes scolaires (pour les bulletins trimestriels) et des vacances scolaires :

Périodes scolaires :

1 ^{er} trimestre	Du mardi 1 ^{er} septembre 2026 au dimanche 22 novembre 2026 pour les 4 ^e 3 ^e , et au dimanche 29 novembre 2026 pour les 6 ^e 5 ^e
2 ^{ème} trimestre	Du lundi 23 novembre 2026 au dimanche 7 mars 2027 pour les 4 ^e 3 ^e et du lundi 30 novembre 2026 au dimanche 14 mars pour les 6 ^e 5 ^e
3 ^{ème} trimestre	Du lundi 8 mars au dimanche 9 mai 2027 pour les 3 ^e * Du lundi 8 mars au dimanche 30 mai 2027 pour les 4 ^e * Du lundi 15 mars au dimanche 30 mai 2027 pour les 6 ^e 5 ^e * * sous réserve des dates de commission d'appel

Vacances scolaires :

TOUSSAINT : du vendredi 16 octobre après les cours au lundi 2 novembre au matin
NOËL : du vendredi 18 décembre après les cours au lundi 4 janvier au matin
HIVER : du vendredi 19 février après les cours au lundi 8 mars au matin
PRINTEMPS : du vendredi 16 avril après les cours au lundi 3 mai au matin
ETE : en fonction du calendrier des épreuves de DNB (Calendrier diffusé au début du 3^{ème} trimestre)

Les élèves n'auront pas cours du mercredi 5 mai après les cours au lundi 10 mai au matin (Pont de l'Ascension).

L'oral du DNB est programmé le mercredi 2 juin 2027, il n'y aura aucun accueil d'élèves lors de cette matinée.

Périodes de travail

Les périodes de travail scolaire indiquées dans ce document sont obligatoires. Elles résultent du calendrier fixé par le Ministère de l'Education Nationale et des contraintes propres de l'établissement. La loi, et l'esprit civique qu'impose un financement de la scolarité par la collectivité publique, rendent le nombre de journées de classe impératif. Le temps scolaire défini par l'emploi du temps remis en début d'année n'appartient donc ni à la famille, ni à l'élève.

Seules des circonstances exceptionnelles et justifiées, peuvent permettre au chef d'établissement de ne

pas faire remonter, voire sanctionner, une absence après qu'une **demande** aura été **sollicitée par écrit, au moins 15 jours à l'avance.**

3. Dates importantes à retenir :

- Pré-rentrée des enseignants : le **lundi 31 août 2026**
- Journée d'intégration 6^e : vendredi 18 septembre
- Journée de cohésion 4^e : mardi 22 septembre
- Evaluations nationales en 6^e, 5^e et 4^e : septembre 2026
- Remise des diplômes DNB / CFG : vendredi 9 octobre à partir de 18h.
- Cross du collège : lundi 5 octobre
- Fête de l'Institution : mardi 8 décembre.
- Collecte de jouets : Du mardi 8 décembre au mardi 15 décembre 2026
- Stage d'observation des élèves de 3^{ème} : Du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre.
- Journées pédagogiques des enseignants : le vendredi 18 décembre, le vendredi 19 février.

4. Dates importantes pour la Pastorale :

- Messe de rentrée le **mardi 8 septembre à 8h10**
- Retraite de Confirmation : **mardi (après les cours) 10 et mercredi 11 novembre 2026 à Troussures**
- Rencontre des confirmands avec l'évêque à la chapelle / **20 novembre 17h30 à 18h30 remise des écharpes en présence des parents**
- Célébration de la Confirmation : **samedi 12 décembre 2026 à 10h30** à l'église Saint Paul à Compiègne
- Messe des Cendres 8h10 à la chapelle : **Mercredi 10 février**
- Sacrement de Réconciliation : **jeudi 18 mars**
- Retraite des Sacrements : **Samedi 10 avril 2027**
- Retraite de Profession de Foi : **Samedi 22 mai 2027**
- Célébration de la Profession de Foi : **Samedi 12 juin 2027 à 9h30 et 11h30** à l'église Saint Paul à Compiègne

5. Réunions parents professeurs de début d'année :

6 ^{ème}	Lundi 7 septembre 2026 à 17h30
5 ^{ème}	Mardi 8 septembre 2026 à 17h30
4 ^{ème}	Jeudi 10 septembre 2026 à 17h30
3 ^{ème}	Jeudi 3 septembre 2026 à 17h30
ULIS	Vendredi 4 septembre 2026 à 17h00

6. Réunion parents professeurs (entretiens individuels)

6 ^{ème}	Mardi 10 ou jeudi 12 novembre selon les classes
5 ^{ème}	Jeudi 7 ou mardi 12 janvier selon les classes
4 ^{ème}	Mardi 5 ou jeudi 14 janvier selon les classes
3 ^{ème}	Lundi 2 et mardi 3 novembre selon les classes

7. Gestion des absences :

Toute absence doit être excusée **avant 08h30** par téléphone au 03 44 92 11 11, par les parents eux-mêmes et sur Ecole directe en adressant un message **aux deux éducateurs de vie scolaire du niveau concerné.**

En 6^{ème} : Mme Roxane LARMOYER et Mme Béatrice GUYON

En 5^{ème} : Mme Nathalie HUNAUT et Mme Clara SANDOZ

En 4^{ème} : Mme Rakyaâ DABACH et Mme Vanessa LEVERT

En 3^{ème} : Mme Emilie THOMAS et M. Thomas TETART

Pour les élèves dont la santé nécessite un PAI, prendre contact avec les infirmières du collège. Vous pouvez au préalable envoyer un email à clefevre@jeanpaul2compiegne.fr ou pmagnien@jeanpaul2compiegne.fr

pour les informer quelques jours avant la rentrée de la nécessité d'établir un PAI.

8. Horaires :

- **Pour les 6^{ème} et 5^{ème} :**
Cours du matin de 8h10 à 12h05
Repas de 12h05 à 13h15
Cours de l'après-midi de 13h15 à 17h05 maximum
- **Pour les 4^{ème} et 3^{ème} :**
Cours du matin de 8h10 à 11h10
Repas de 11h10 à 12h20
Cours de l'après-midi de 12h20 à 17h05 maximum

Les cours optionnels et quelques heures, notamment en EPS, pourront se dérouler de 16h10 à 17h05.

9. Etude :

Une prise en charge en étude est toujours possible de 8h10 à 18h00 en fonction des emplois du temps des élèves.

A partir de 15h15, **l'inscription à l'étude est obligatoire et la présence doit y être systématique** car elle permet d'établir des listes d'appel fiables, seul moyen d'assurer la sécurité des élèves. La présence ponctuelle ou aléatoire en étude pourra être refusée et se fera de toute façon sans appel et dans une seule salle qui réunira l'ensemble des élèves non-inscrits présents.

Concernant l'étude de 17h05 à 18h (goûter puis étude), elle sera facturée pour un montant forfaitaire annuel de 427 € pour 4 soirs/semaine, 337€ pour 3 soirs, 239€ pour 2 soirs, 136 € pour un soir. Une circulaire d'inscription à l'étude sera remise à votre enfant le jour de la rentrée, conjointement à son emploi du temps. Les élèves seront accueillis en étude à partir du 3 septembre. Ce sont les éducateurs de niveau qui surveillent les études.

10. Repas :

Un système de contrôle informatisé à l'aide de cartes magnétiques est mis en place. L'élève devra toujours présenter sa carte à l'entrée de la restauration. **La carte de cantine est valable pour les 4 ans du collège.** Toute carte perdue ou dégradée sera facturée à la famille au prix de 15 €.

11. Carnet de correspondance :

Il est remis à chacun le jour de la rentrée. **Dès le lendemain**, il doit accompagner chaque enfant, et comporter les renseignements qui permettent aux éducateurs, de connaître la décision des parents, en matière d'autorisation à quitter l'établissement, et d'avoir à disposition un exemplaire de la signature des responsables de l'enfant.

En classe de 3ème (et dans une classe de 5ème et de 4ème à titre expérimental) nous utiliserons le carnet de correspondance numérique d'Ecole Directe.

Merci de le consulter très régulièrement et de veiller à ce qu'il soit tenu avec le plus grand soin. Chaque mot doit être signé par la famille : garantie que le jeune a bien montré son carnet à ses parents. Les signatures seront régulièrement vérifiées par les éducateurs et les professeurs principaux. Le carnet de correspondance comporte un règlement intérieur du collège qui sera lu et commenté le jour de la rentrée.

Il devra être lu, approuvé et signé par les parents et leur enfant.

12. Manuels scolaires :

Les manuels sont prêtés, dès le premier jour. Chaque manuel comporte un numéro d'identification et sera restitué par l'élève en fin d'année. **Tout livre perdu ou dégradé anormalement durant l'année sera facturé au prix d'un manuel neuf.** Un document est remis à l'élève en même temps que ses manuels, ce document indique les prix.

Tous les manuels ont besoin d'être couverts rapidement, cette couverture est indispensable à la bonne conservation de ceux-ci. Un contrôle sera effectué par le professeur principal, sur l'ensemble de la collection le mardi 15 ou le mardi 22 septembre au cours des premières heures de vie de classe.

13. Facturation et assurance :

Soucieux de faire des économies et d'entrer dans une démarche de protection de la Création (laudato si'),

notre facturation est dématérialisée. Vous pourrez télécharger vos factures dans votre espace personnel sur Ecole Directe.

Tous les élèves de l'Institution bénéficient d'une assurance scolaire prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle saint Christophe.

14. Bourses :

Comme chaque année, les dossiers de bourse nationale collège sont à compléter courant septembre.

Vous pouvez estimer vos droits à la bourse nationale des collèges directement sur le simulateur du rectorat www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Pour information, le dispositif des bourses départementales a été arrêté au 31 août 2025. Il a été remplacé par une évolution de l'Aide Départementale à la Restauration Scolaire.

Si vous souhaitez compléter un dossier de demande de bourse, ou pour tous renseignements à ce sujet, contacter Mme LAMY au secrétariat la deuxième semaine après la rentrée : blamy@jeanpaul2compiegne.fr